

FORMULAIRE N°

8

ACCROCHAGE DE SIGNALÉTIQUE OU D'ÉLÉMENTS DE DÉCORATION



du 29 nov. au 1^{er} déc. 2016

Un événement organisé par
An event organized by



CADRE RESERVE A CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX (NE RIEN INSCRIRE)

N° CLIENT

N° DOSSIER

HALL TRAVEE ALLEE

N° STAND

Pour rappel : il est impératif que la signalétique ou l'élément de décoration à suspendre soit équipé d'anneaux de levage, faute de quoi, la prestation ne sera pas réalisée.

DOCUMENT A COMPLETER EN MAJUSCULE ET A L'ENCRE NOIRE. MERCI DE CONSERVER UNE COPIE DE CE DOCUMENT.

Secteur.....

Raison sociale..... Siret.....

N° TVA intracommunautaire.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Pays.....

Adresse payeur si différente.....

Code postal..... Ville..... Pays.....

Responsable du dossier.....

Tél..... Fax..... Email.....

Hall..... Allée..... Stand n°

Description sommaire de la signalétique ou de l'élément de décoration à suspendre :

.....

Poids

Dimensions :

Matériaux utilisés :

Type d'accrochage :

Nota : transmettre une photo illustrative ou un plan de la signalétique ou de l'élément de décoration à suspendre. Préciser la position et l'orientation de la signalétique ou des éléments de décor à suspendre sur le plan d'implantation des câbles de suspension commandés.

Conditions générales :

Accrochage de bâche ou drop paper avec tube ou de panneau rigide de dimension maximale 4 m x 2 m (vertical ou horizontal). Charge totale de 40 kg maximum.

L'assemblage de la signalétique sera réalisé au sol par l'exposant, à l'aplomb de sa position finale.

L'enseigne à accrocher doit impérativement être livrée à CEB au plus tôt 15 jours et au plus tard 8 jours avant l'ouverture de la manifestation.

La pose sera réalisée dans un ordre établi à l'initiative de CEB, et terminée au plus tard la veille de l'ouverture du salon à 9h00.

L'exposant devra impérativement transmettre un plan de pose parfaitement renseigné (plan côté et orienté, poids de la charge à suspendre, hauteur de pose, indication côté de chaque câble commandé).

La dépose sera effectuée dans un ordre établi à l'initiative de CEB le soir de la fermeture du salon. L'enseigne sera déposée sur le stand sous la responsabilité de l'exposant. Les enseignes non récupérées à l'issue de la période de démontage seront considérées abandonnées et évacuées pour destruction.

A RETOURNER AVANT LE 3 OCTOBRE 2016

A CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX
Rue Jean Samazeuilh - CS 20088 - 33070 BORDEAUX CEDEX

Date, signature et cachet de l'exposant :